



## Abus des magasins interdire l'accès à un animateur commercial

Par **ER16**, le **10/04/2013** à **13:32**

bonjour  
(excuser moi pour les fautes d'orthographe)

je suis animateur des ventes depuis 2010, j'intervenait dans les magasins de ma region , il n'y àvais aucun problème sauf à ce jour  
le week end dernier j'ai effectuer une mission dans un rayon le chef ma fais part qu il fallait vendre 100kg de crevettes  
je prend mon poste j'effectue mon travail comme je l'ai toujours fais sauf qu'en ce debut de semaine une autre société avec la quelle j'avais un contrat d'animation de 3jours dans ce meme magasin m'avertis pour me dire que depuis ce week end le magasin me refuse l'accès à leurs magasin sur le message pas plus d'information ,je telephone à ma société avec qui je n'ai jamais eu aucun soucis !!! le magasin lui à dis que je ne faisait pas l'animation correctement que je ne faisais pas a la crié pour vendre et que je ne respecter pas mes heures de travail alors qu'avant jamais il ne m'avais reprocher quoi que ce soit 7h de mission j'ai donc embaucher a 9h 12H 14h 18H pour moi sa fais bien 7h de mission j'ai perdu tout mes contrat avec d'autres boites alors que je n'ai rien fait de mal j'ai une perte financière enorme et quand j'essaye d'obtenir des reponses auprès du chef de secteur il trouve des excuses bidon sa fais deux fois que je subit cela par deux magasins ou et le respect des gens qui essayent de s'en sortir pour gagner leur vie !! j'ai pas voler je suis une personne respectueuse comment puis je faire pour arreter cet abus de pouvoir !!!! j'ai perdu de beau contrat et je ne peux plus travailler à cause d'eux puis qu'il m'interdise l'acces à leurs magasin j'ai mis toute mon energie pour me retrouver sur la touche aider moi svp il y à bien une loi qui empeche qu ils agissent de cette sorte

Par **Lag0**, le **10/04/2013** à **13:35**

Bonjour,  
Quel statut avez-vous ?

Par **ER16**, le **10/04/2013** à **13:48**

je ne suis pas salarié du magasin , j'ai des contrat en tant qu'animateur des ventes je justifie d'aucun statut cher monsieur vous pensiez à quoi ?

Par **ER16**, le **10/04/2013** à **15:47**

c'est urgent pouvez vous m'apporter une reponse s'il vous plait

Par **moisse**, le **10/04/2013** à **17:00**

Animateur des ventes n'est pas un statut mais un métier, une fonction.

Le statut dont il est question c'est:

- \* fonctionnaire
- \* salarié
- \* agent commercial indépendant (profession libérale)
- \* ...

Vous évoquez des contrats.

Mais quels type de contrats, sous quelle convention collective le cas échéant ?

Par **ER16**, le **11/04/2013** à **18:05**

il n'y à pas de convention collective , je suis missionner par contrat cdd d'effectuer des animations sur des produits alimentaire ou ect..... généralement les grandes surface payent auprès des societes notre intervention

Par **moisse**, le **11/04/2013** à **18:31**

Bonjour,

On est en présence de contrats d'usage et donc vous avez un statut de salarié, reste à savoir sous quelques forme car je viens de lire qu'il existe 2 types de contrats concernant l'animation commerciale, le CIDD ou le CDI intermittent d'animation.

Là s'arrête ma compétence dans ce domaine.

Il faudra que vous en disiez un peu plus sur le type de contrats que vous avez souscrit jusque là.

Par ailleurs il existe un syndicat professionnel, le SORAP, qui érige un principe éthique dans ses rapports aussi bien avec la grande distribution que les salariés des entreprises adhérentes.

Votre entreprise est peut-être adhérente.

Par **ER16**, le **12/04/2013** à **11:20**

JE VOUS REMERCIE MONSIEUR  
POUR M AVOIR INDIQUER LES PRECISIONS  
MERCİ MOISSE

Par **trayaud**, le **01/10/2013** à **19:44**

bonjour j ai été animatrice en grande surface donc je ne travaillais que les week end et puis j ai été opérée du coeur j ai continué mais je ne pouvais plus suite à la station debout je ne supportais plus alors j ai arrêté mais je voudrais savoir à qui je dois m adresser pour avoir un peu de chômage et donc j avais plusieurs employeurs et aujourd'hui je voudrais savoir à quoi j ai droit comme aide suite à cette opération qui m oblige à m arrêter ? merci d avance

Par **moisse**, le **02/10/2013** à **08:42**

Bonjour,

L'éligibilité aux allocations de retour à l'emploi sont du ressort de Pole-emploi.

C'est donc vers PE que vous devez vous retourner, et y recueillir les conditions d'admission à une aide ou l'autre.

Par ailleurs, dans le registre de la reconnaissance d'un éventuel handicap, vous aurez des renseignements auprès de la maison départementale du handicap.

Les procédures sont toujours complexes, entre les dossiers, la CPAM, l'existence d'employeurs multiples..

Ceci dit vous auriez dû ouvrir votre propre sujet plutôt que de vous greffer sur une conversation archivée.

Par **eric07**, le **02/11/2013** à **12:21**

Bonjour Er16, j'ai eu exactement le même problème que vous. Moi, je n'ai pas entendu, direct au tribunal. Laissez-moi vos coordonnées pour que nous puissions mieux en parler.

Cordialement.

Par **gencharente**, le **14/06/2014** à **10:41**

Bonjour ER16 et Eric07 je viens d'avoir le même problème hier lors de mon animation prévue sur 2 jours. le responsable de rayon hier après midi m'a fait savoir par l'intermédiaire de l'agence d'animation qu'il ne voulait plus de moi dans son magasin. Donc ma journée d'aujourd'hui tombe à l'eau et mon animation prévue début juillet aussi. Et bien sur la boîte d'animation de peur de n'avoir plus de contrat dit amen.

Par **Fanny8047**, le **17/06/2023** à **20:44**

Bonjour  
Aujourd'hui j'ai rencontré le même problème  
Comment se défendre face à sa entant qua'nimatrice commerciale ? Il nous vire pour pas grand chose